

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC118

Conseil Communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Plaine des sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles FAVRE - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Annick DUCROZET à Sandra LAURENT-SEGUI - Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Votants : 32

Présents : 23

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC118-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Rapport d'activité de l'année 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français - Approbation

Monsieur Régis PETIT, Vice-Président délégué, rappelle aux membres de l'assemblée que le Pôle métropolitain du Genevois français est composé de huit intercommunalités membres (3 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes), soit 117 communes, situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et représente 431 365 habitants et 119 000 emplois. Le Pôle métropolitain constitue la partie française du Grand Genève, agglomération franco-suisse de plus d'un million d'habitants.

Il rappelle également que le Pôle métropolitain impulse et coordonne des politiques publiques pour répondre aux défis spécifiques de notre territoire transfrontalier ; pour ce faire, il agit dans quatre domaines prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement/la transition écologique et l'emploi / formation. Le Pôle métropolitain du Genevois français représente ses membres au sein des différentes instances de coopération transfrontalière.

Suite à ces rappels, il introduit sa présentation en indiquant que durant l'année 2023, des étapes importantes ont été franchies sur le territoire du Grand Genève : le démarrage de la tranche 2 du tram d'Annemasse ; la route des Nations laisse place au démarrage des travaux du tram de Ferney-Voltaire ; le prolongement du tram 15 jusqu'à Plan les Ouates puis Saint-Julien-en-Genevois ; la mise en service complète du BHNS Gex – Ferney. Concernant les actualités phares du Grand Genève en 2023, il poursuit en énumérant la 8^e édition des Assises transfrontalières qui s'est déroulée le 9 novembre 2023 et qui avait pour thème la gestion de la ressource en eau ; le financement de 143 millions CHF pour les mesures de mobilité du Grand Genève, voté le 4 décembre par le Parlement suisse ainsi que la signature de la Charte Grand Genève en transition en janvier 2023 actant la volonté de faire de la transition écologique, la colonne vertébrale de la coopération transfrontalière.

Puis, il indique que durant cette même année 2023, l'activité du Pôle métropolitain a été marquée par l'engagement d'une réforme statutaire et la poursuite de plusieurs réalisations ou démarches stratégiques d'importance visant à accompagner les défis démographiques, écologiques et socioéconomiques des 8 intercommunalités membres.

Plus particulièrement, il présente ensuite, par thématiques, plusieurs actions initiées par le Pôle métropolitain, qui ont été menées durant l'année écoulée :

Préserver et valoriser les ressources du territoire : outre la signature de la Charte Grand Genève en transition, le Grand Genève et le Genevois français ont été des territoires précurseurs dans le domaine de la sobriété énergétique :

- désormais plus de 2/3 des communes du Genevois français ont adopté des mesures pérennes pour réduire l'éclairage public,
- plusieurs ateliers « Fresques du climat » ont été organisés. A ce titre, il informe que TVI a proposé de nouveaux ateliers à ses agents sur l'année 2024,
- le déploiement des centrales villageoises, soutenu par le Pôle métropolitain, confirme leur rôle essentiel dans cette transition. Il indique qu'en 2024 l'association Solévals a été créée sur le territoire de Terre Valserhône, accompagnée par Innovales,
- une cartographie de l'Infrastructure Écologique à l'échelle du Grand Genève a été produite, objectif qui s'inscrit dans la Charte et qui répond à des obligations légales,
- une modélisation des corridors biologiques « trame noire » a été entamée, outil essentiel dans le cadre de différentes démarches engagées par le Pôle métropolitain et le Grand Genève,
- fin 2023, les 8 EPCI membres du Pôle métropolitain ont délivré un bilan à mi-parcours de leur PCAET,
- le dispositif « Contrat chaleur renouvelable » du Genevois français a été mis en œuvre, il bénéficie de plus 12,5 M€ de crédits de l'ADEME d'ici fin 2026,
- enfin, pour maximiser l'efficacité des actions menées en faveur de la transition énergétique au bénéfice des communes et intercommunalités, le Pôle métropolitain a signé une convention cadre avec ENEDIS.

Transformer les mobilités :

- le travail de préfiguration d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le Genevois français s'est poursuivi en 2023. Les objectifs de l'AOM sont multiples : lisibilité de l'offre transports auprès des usagers, augmentation des solutions de déplacements et économies d'échelle pour les collectivités,
- les trajets en covoiturage ont été multipliés par 4 par rapport à 2022, représentant 20 % du covoiturage en Auvergne Rhône-Alpes,
- avec la mise en place de plans de mobilité employeurs, fin 2023, 9500 salariés ont été sensibilisés.

Aménager durablement :

- concernant l'habitat, les journées métropolitaines ont permis de réunir plus de 70 acteurs du logement,
- conformément à la feuille de route 2020 – 2026, la construction d'un SCOT commun aux 4 EPCI (agglomérations du Pays de Gex et d'Annemasse, communautés de communes du genevois et ex Pays Bellegardien) a été engagé par une période de préfiguration. En parallèle, la démarche d'interSCOT a été relancée.
- A cet égard, il rappelle que le Pôle métropolitain est devenu compétent en matière d'élaboration, suivi et mise en œuvre du SCOT, le 4 octobre 2024.

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC118-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

- lauréat d'un Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME, le Pôle métropolitain a poursuivi ses travaux autour du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : des études ont été menées sur des sites d'expérimentation (dépollution, renaturation, requalification, désimperméabilisations ...),
- à l'occasion de la révision du SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires) le Pôle métropolitain a souhaité que la région puisse rappeler les objectifs de la Charte du Grand Genève en transition, reconnaître les spécificités transfrontalières du territoire et préciser sa position sur l'application du ZAN.

Favoriser les transitions économiques :

- la démarche d'écologie industrielle « Entrez dans la Boucle » s'est poursuivie, TVI a rejoint le dispositif et a commencé à sensibiliser ses entreprises,
- le projet de pacte économique, avec 4 grands objectifs s'est consolidé. La nouvelle stratégie économique a été adoptée en 2024,
- s'est tenu le 2^e Forum de l'économie circulaire transfrontalier, avec 410 participants,
- le Pôle métropolitain a obtenu en 2023 sa première étoile de l'ADEME, pour son accompagnement visant à développer l'économie circulaire dans les entreprises du Genevois français,
- les 3 Centres associés de la Cité des métiers ont accueilli 52 % de personnes en plus, renforçant ainsi l'engagement en faveur de l'emploi et de la formation.

Culture et coopération : la création d'un fonds culturel transfrontalier de plus de 100 000 € a permis de soutenir neuf projets transfrontaliers.

Enfin, il précise que dans le prolongement des précédentes éditions, le rapport d'activité 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français est publié d'une part sous format numérique PDF interactif (site web www.genevoisfrancais.org) et sous format brochure A5 transmise aux communes et intercommunalités du Genevois français.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué,

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'activité adopté par le conseil syndical du Pôle métropolitain du Genevois français réuni le 21 juin 2023,

VU l'avis de la commission relations transfrontalière réunie le 3 décembre 2024,

VU les statuts du Pôle Métropolitain du Genevois français dont la communauté de communes Terre Valserhône est membre,

CONSIDERANT que le rapport d'activité 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français, ci-annexé, illustre l'ensemble des actions menées par ce dernier au cours de l'année écoulée,

CONSIDERANT que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions d'intérêt métropolitaines, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le rapport d'activité 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer tout document s'y rapportant.
- **D'INDIQUER** que la présente délibération sera adressée au Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC118-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

